



Istres emouv'

1^{er} février 2017 : la ville d'Istres lance son réseau de bornes électromobiles

D O S S I E R D E P R E S S E

Développement durable, mobilité :

La ville d'Istres lance E-mouv, le 1^{er} février 2017

Istres lance emouv', son réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques et frappe fort avec 56 points d'alimentation dans différents quartiers de la ville, où il sera possible de recharger autant de fois que nécessaire son véhicule, pour seulement 15€ par mois* !



Le 1^{er} février entreront en service à Istres, les 30 premiers points de charge pour véhicules électriques « IRVE » à destination du grand public, vite augmentés à 56 dès le printemps. La commune propose ainsi un maillage optimisé des différents quartiers de la ville avec en tout 18 sites équipés sur les parkings aériens et souterrains, facilement accessibles aux particuliers. Une initiative qui dépasse largement les recommandations faites aux collectivités en matière d'équipement en IRVE et qui fera d'Istres une des villes les mieux équipées de France. Avec une volonté affichée de proposer des tarifs très bas pour inciter le plus grand nombre à s'équiper en véhicules électrique, le réseau emouv' complètera une politique municipale déjà très offensive en matière d'énergies renouvelables.

Dans la continuité d'un engagement en faveur des économies d'énergie

Istres s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche volontaire de développement durable et d'économies d'énergie ou de production d'énergies propres, qui lui a valu d'être distinguée par le Trophée des Territoires Électromotrices en 2014 et par le Grand prix des énergies citoyennes en mai 2016 : équipement des services municipaux en véhicules électriques, développement de centrales photovoltaïques, éclairage public 100% LED...

Istres ne pouvait que s'impliquer dans l'accompagnement des particuliers souhaitant s'équiper de véhicules électriques, avec une importante densité de points de recharge, complétant ceux proposés dans les lieux « privés » : garages, parkings de supermarchés, etc.

15€ par mois pour rouler à volonté l'électrique !

Les bornes emouv', développées en partenariat avec le groupe SPIE, permettent d'atteindre 80% de la charge du véhicule, en environ 1 heure. Installées sur des places de stationnement, en aérien ou en souterrain, il suffira de laisser son véhicule en charge le temps d'une course. L'abonnement mensuel, voulu très compétitif par la municipalité, offrira un accès « à volonté » pour 15 € par mois. Le coût pour une charge occasionnelle étant d'1,50€. Les aides de l'Etat, l'autonomie d'environ 400 km pour les véhicules de nouvelle génération, viennent renforcer l'intérêt pour les usagers de s'équiper de véhicules électriques. 15€ par mois pour rouler à volonté!

Le coût du projet supporté par la ville d'Istres s'élève à 262 000 € TTC pour un investissement d'un montant total de 430 000 € TTC (56 bornes), subventionné par l'ADEME à hauteur de 168 000 €.

Contact :

Emmanuelle Du Liège

Chargée de communication

Ville d'Istres - 04 13 29 50 03

emmanuelle.duliege@istres.fr

*180 euros par an, payables à l'inscription au service

En pratique : s'abonner



18 BORNES IRVE - JANVIER 2017

- Parking souterrain des Carmes : 3 bornes
- Parking souterrain des Arnavaux : 2 bornes
- Parking souterrain Victor-Hugo : 1 borne
- Parking Bernardin-Laugier (Hôtel de Ville) : 3 bornes

bornes

- Parking Champollion : 3 bornes
- Parking Jean-Moulin : 1 borne
- Parking haut Sous-préfecture : 1 borne
- Place Lou Blagaire (Entressen) : 1 borne

PRINTEMPS 2017

- Parking CC Bayanne : 1 borne
- Parking gare SNCF : 1 borne
- Parking gymnase Donadieu : 2 bornes
- Parking MPT – CEC : 2 bornes
- Parking CEC (av Radoltzell) : 2 bornes
- Parking halle polyvalente Rassuen : 1 borne
- Parking Mairie Annexe du Prépaou : 1 borne
- Parking commerces Prédina : 1 borne
- Parking plaine des Sports R. Davini : 1 borne
- Parking gymnase Arcelli (Entressen) : 1 borne



15€ par mois pour rouler à volonté à l'électrique !

Les bornes

< Lliste des points de charge

Tarifs

Non-abonné : utilisation en accès libre et paiement par carte bancaire sans contact directement sur la borne. Tarif sans abonnement : 1,50 euro pour une charge.

Abonné : en prépaiement à l'année via le portail *emouv* (accessible sur la page d'accueil du site internet de la ville d'Istres).

Tarif abonnement : 180 euros par an (soit 15 euros par mois) pour un nombre de charges illimité sur un véhicule unique.

Pour s'abonner

Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de la ville d'Istres : www.istres.fr / logo *emouv*.

Avec ou sans abonnement, le portail vous permet d'accéder à la gestion de votre budget de fonctionnement ainsi qu'à la géolocalisation et la réservation d'une borne.

COMMENT UTILISER LES SERVICES ?



Téléchargez l'application sur votre mobile, scannez ce symbole et accédez directement au portail d'utilisateur. Sinon tapez l'URL suivante : <http://bit.ly/2j3P2sv>

Contact :

Emmanuelle Du Liège

Chargée de communication

Ville d'Istres - 04 13 29 50 03

emmanuelle.duliege@istres.fr

En pratique : sur les bornes

VOTRE PARCOURS USAGER

LANCER LA CHARGE

1
SÉLECTIONNER
votre point
de charge



2
BADGER
votre carte
ou
SCANNER
le QR Code



3
BRANCHER
votre véhicule



4
FERMER
la trappe



ARRÊTER LA CHARGE

1
BADGER
votre carte
ou
SCANNER
le QR Code

2
DÉBRANCHER
votre véhicule

3
FERMER
la trappe

**BONNE
ROUTE !**

Contact :
Emmanuelle Du Liège
Chargée de communication
Ville d'Istres - 04 13 29 50 03
emmanuelle.duliege@istres.fr

Istres agit pour le développement durable et l'économie d'énergie

Mobilité électrique

Istres a été lauréate du Trophée des Territoires Électromotrices 2014 pour les villes de 25 000 à 50 000 habitants.

52 véhicules électriques

La collectivité a souhaité **montrer l'exemple** en se dotant de véhicules électriques pour son parc automobile. À ce jour on en compte **52 véhicules électriques, soit 25 % du parc**, qui sillonnent les rues : «Zoé» pour les services administratifs, «Kangoo», véhicules plateau pour les besoins techniques, mais aussi 4 «Twizy» pour la police municipale et la surveillance des parcs et jardins, ainsi que 2 balayeuses électriques de dimension étroite, très adaptées aux zones piétonnes.

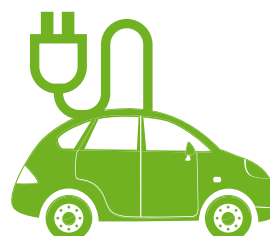
Outre **une économie de 70 000 euros de carburant** par an, les retours montrent une rationalisation des déplacements, une satisfaction des agents par l'absence de bruit, le confort de conduite, le gain de temps puisque les points de charge sont sur les lieux de travail. Les administrés du centre ville apprécient le passage d'une balayeuse silencieuse et non polluante.

En tenant compte des points d'amélioration et correctifs relevés, la ville a pour projet d'atteindre un taux d'équipement en véhicules électriques de 75% d'ici à 2020.

Une flotte de 6 bateaux électriques à recharge solaire a été achetée en 2015 pour permettre d'agrémenter les balades sur l'étang urbain de l'Olivier (200 ha). Ces embarcations sont aussi dotées d'une batterie électrique pour prendre la relève, en cas de besoin, de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques. Les bateaux de 5 à 7 places sont accessibles aux fauteuils roulants.

Un stand de **location de vélos électriques et gyropodes** s'est installé, depuis, l'été 2016, en bordure de l'étang de l'Olivier.

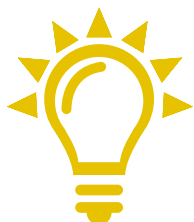
Récompensée par le trophée des territoires électromobiles
1 véhicule municipal sur 4 est électrique



Contact :
Emmanuelle Du Liège
Chargée de communication
Ville d'Istres - 04 13 29 50 03
emmanuelle.duliege@istres.fr

Istres agit pour le développement durable et l'économie d'énergie

Une ville 100% led



Seule ville d'Europe dont
l'éclairage public
est 100% LED

Une ville 100% led

La collectivité s'est inscrite dans une politique forte et ambitieuse de maîtrise énergétique

Dans un premier temps, en 2008, elle a mis en place une cellule « **gestion et économie de flux** » au sein des services techniques, qui a réalisé un inventaire précis du patrimoine relatif à l'éclairage public, le plus gros consommateur électrique.

Le service a mis au point un logiciel performant pour répertorier et **géo localiser tout le réseau**. Chaque intervention y figure. À partir de cette base, des tableaux de bord ont permis d'organiser un plan d'action afin de réduire la facture énergétique : les **abonnements ont été réajustés, des horloges astronomiques programmables** ont permis une réduction immédiate de 10% de la consommation ; dans les bâtiments publics, des minuteries ou **éclairages à détecteurs de présence** ont été installés...

Les éclairages de Noël sont entièrement "led" depuis plusieurs années.

Dans un second temps, un « *relamping led* » a été engagé. Il concerne l'éclairage public et celui des 87 bâtiments publics. Le chantier qui a débuté en 2012, compte tenu du volume, a été **réparti en 3 phases étalées sur 4 ans**.

Éclairage public : 7 700 points lumineux

La phase 1 est terminée depuis 2 ans et demi, la phase 2 depuis 1 an et la phase 3, débuté en décembre 2015, s'est terminée au printemps 2016.

Éclairage des 87 bâtiments publics

(crèches, écoles, gymnases, mairies annexes, stade nautique) : 9 300 points lumineux entièrement "led".

Ce vaste chantier représente 17 000 points lumineux et place Istres comme la ville la mieux équipée de France ; voire d'Europe, à ce jour.

Cette opération, sur une période de 10 ans, va générer 3 000 000 d'euros d'économies cumulées pour la partie éclairage public et 2 000 000 d'euros pour la partie bâtiment, soit un total de **5 000 000 d'euros d'économies** sur une période de 10 ans.

Ce montant prend en compte le coût d'acquisition des luminaires, dans le cadre du contrat de location avec option d'achat, qui permet une garantie totale durant toute la période de location et de bénéficier de la meilleure technologie au moment du changement.

Contact :

Emmanuelle Du Liège

Chargée de communication

Ville d'Istres - 04 13 29 50 03

emmanuelle.duliege@istres.fr

Istres agit pour le développement durable et l'économie d'énergie

Le développement de centrales photovoltaïques et l'achat d'énergies renouvelables

La ville d'Istres a joué un rôle majeur, quasi militant dans la production d'énergies propres. Elle est devenue la première scène départementale de production d'énergie photovoltaïque, avec une production équivalant à environ **90 % de la quantité nécessaire aux habitants**.

- **La centrale photovoltaïque de Sulauze** réalisée par EDG Energies Nouvelles sur un ancien terrain militaire de 38 ha, produit - avec 140 000 panneaux - 12 MW. Pour protéger l'environnement le choix a été fait de ne pas construire de fondations.

- **La Massuguière 1** : réalisée en 2013 avec Solaire Direct en verre haute performance (évite les reflets préjudiciables à l'activité de la base aérienne) dans une ancienne carrière avec préservation et suivi environnemental des zones à enjeu écologique. Puissance 7,8 MW.

- **La Massuguière 2** : cette seconde partie est en cours de travaux pour une puissance de 9 MW. Un permis de construire a été déposé en septembre 2016 et les travaux devraient débuter en fin d'année 2017.

- **Serres** : La ville s'est impliquée dans un projet innovant de création de 12 ha de serres (culture bio) avec panneaux photovoltaïques. Puissance de 9 MW.

- **Microcentrales** : la ville met à disposition d'un porteur de projet des toitures de bâtiments publics et parkings (ombrières) pour la mise en place d'installations photovoltaïques. La remise des offres laisse escompter une puissance de 7 MW sur les sites sélectionnés. Une redevance sera versée à la ville au titre de l'occupation du domaine public. L'opérateur a en charge le maintien de l'étanchéité des toitures. Il est encouragé de proposer des solutions techniques permettant d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments ; ces propositions seront quantifiées grâce à un diagnostic de performance énergétique. L'objectif étant de mettre en œuvre le premier site à l'été 2017.

Par un **protocole de partenariat avec EDF**, la ville d'Istres a renforcé son engagement en faveur des énergies propres : Elle a intégré le **Réseau Pour la Performance Énergétique** (première commune du département) et a souscrit **2790 certificats Équilibre Plus**, soit 2790 Mgh (25%) issus de sources d'énergies renouvelables injectés dans le réseau.

Contact :
Emmanuelle Du Liège
Chargée de communication
Ville d'Istres - 04 13 29 50 03
emmanuelle.duliege@istres.fr

Les aides pour acquérir un véhicule électrique

Bonus écologique

Pour les particuliers et les professionnels, le Gouvernement a mis en place un bonus écologique qui incite les acheteurs à s'orienter vers des modèles neufs faiblement émetteurs de CO2.

Qui est concerné et dans quelles conditions ?

Toute personne justifiant d'un domicile ou d'un établissement en France et à toute administration de l'Etat.

L'acquéreur doit acheter ou prendre en location, dans le cadre d'un contrat d'une durée supérieure ou égale à deux ans, un véhicule automobile terrestre à moteur.

S'agissant des quatre roues, entrent dans le champ d'application du bonus écologique les véhicules neufs qui appartiennent à la catégorie des voitures particulières et des utilitaires légers (catégories M1 et N1 au sens de l'article R. 311-1 du code de la route) et qui respectent les seuils d'émissions de gaz à effet de serre définis. Sont de plus éligibles depuis le 1er janvier 2017, les véhicules L, soit les scooters, motos, tricycles et quadricycles électriques.

Les acquéreurs sont engagés à ne pas céder leur véhicule dans les six mois suivant la première immatriculation et sans avoir parcouru au moins 6 000 km.

Quel montant de l'aide ?

Avec aucune émission de gaz à effet de serre à l'usage, le véhicule électrique est naturellement concerné par cette mesure et bénéficie du bonus de 6 000 €.

Pour les hybrides simples, l'aide a été supprimée au 1er janvier 2017. Les hybrides rechargeables bénéficient de leur côté dans leur grande majorité du bonus à 1 000 €. Les modèles qui roulent au diesel sont exclus du dispositif.

Les acquéreurs de scooters, motos, tricycles et quadricycles électriques peuvent

bénéficier de 250 € de prime par kWh embarqué dans une limite de 1 000 € ou 27% du prix. Les véhicules circulant avec une batterie au plomb seront cependant exclus, tout comme ceux disposant d'un moteur d'une puissance de moins de 3 kW.

Le barème 2017 du bonus s'applique à toutes les commandes passées à partir du 1er janvier. A noter que les véhicules commandés à la fin de l'année 2016 pourront bénéficier du bonus initial de 6 300 € s'ils sont livrés avant le 31 mars 2017.

(source : avere-france)

http://www.aver-france.org/Site/Article/?article_id=5874&from_espace_adherent=0

Bonus et prime à la conversion : les barèmes 2017

| Type de véhicule | Critère d'éligibilité | Montant du bonus écologique* | Montant de la prime à la conversion*** |
|---|--------------------------------|---|--|
| Véhicule particulier ou utilitaire (M1 et N1) | émission de 0 à 20g de CO2/km | 6 000 € (dans la limite de 27% du prix d'acquisition) | 4 000 € |
| Véhicule particulier ou utilitaire (M1 et N1) | émission de 21 à 60g de CO2/km | 1 000 € | 2 500 € |
| Deux et trois-roues, quadricycle à moteur** | électrique | 250 €/ kWh embarqué dans la limite de 1 000 € ou de 27% du prix d'acquisition | |

* à l'exclusion des véhicules roulant au gazole

** à l'exclusion de ceux équipés d'une batterie au plomb ou disposant d'un moteur d'une puissance de moins de 3 kW

*** sur la mise à la casse d'un véhicule diesel immatriculé avant le 1er janvier 2006

© Avere-France

Contact :

Emmanuelle Du Liège

Chargée de communication

Ville d'Istres - 04 13 29 50 03

emmanuelle.duliege@istres.fr

Ville
d'Istres



Nouveau :
à partir du 1^{er} février 2017

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA VILLE CRÉE LE RÉSEAU

emouv

DE BORNES DE RECHARGEMENT

POUR VÉHICULES

ÉLECTRIQUES

SUR ISTRES.FR, RETROUVEZ LES TARIFS ET LES
INFORMATIONS PRATIQUES



Ville d'ISTRES 
www.istres.fr